



**HAL**  
open science

# Un gnomoniste amateur et ses livres au début du règne de Louis XIV. La bibliothèque de Charles du Tertre à la lumière de son catalogue domestique.

Aurélien Ruellet

## ► To cite this version:

Aurélien Ruellet. Un gnomoniste amateur et ses livres au début du règne de Louis XIV. La bibliothèque de Charles du Tertre à la lumière de son catalogue domestique.. *Bulletin du Bibliophile*, 2023, 2023-1, pp.103-126. halshs-03916236

**HAL Id: halshs-03916236**

**<https://shs.hal.science/halshs-03916236>**

Submitted on 30 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un gnomoniste amateur et ses livres au début du règne de Louis XIV

## *La bibliothèque de Charles du Tertre à la lumière de son catalogue domestique*

Aurélien Ruellet (Le Mans Université, TEMOS UMR 9016)

aurelien.ruellet@univ-lemans.fr

Une recherche dans les dossiers familles des Archives départementales de la Sarthe a révélé fortuitement un catalogue domestique de bibliothèque de 1661, écrit de la main d'un avocat au présidial du Mans, Charles du Tertre. Les informations détaillées (sur les lieux et années d'édition) contenues dans ce catalogue, et l'originalité de la collection qu'il décrit, justifient que l'on en signale ici l'existence. Le document en question est un cahier étroit (environ 30 cm sur 12), constitué de 24 feuillets, dont les deux derniers sont vierges. Il a pour titre « inventaire de mes livre reveu le 15 oct 1661. C. d. Tertre » (fig. 1). Conservé au sein d'une liasse « du Tertre » sous la cote 28 J 243, il y voisine avec d'autres documents, parmi lesquels deux copies de l'inventaire après décès de Charles du Tertre probablement distraites des minutes de notaire par l'abbé et érudit Gabriel-René Esnault ; c'est sans doute ce dernier qui y a apposé une annotation manuscrite au crayon indiquant « inventaire curieux »<sup>1</sup>. La description, dans l'inventaire de ses biens meubles, de nombreux instruments scientifiques et d'un atelier artisanal d'horlogerie, de gnomonique et de tournerie valent ce commentaire, ordinairement accolé au XIX<sup>e</sup> siècle à des dossiers de sources remarquables mais à l'exemplarité douteuse. Charles du Tertre peut apparaître comme un modeste amateur de sciences incarnant la pénétration de certains savoirs spécialisés dans la culture de l'honnête homme<sup>2</sup>. Ses intérêts

---

<sup>1</sup> La série 28 J, nommée « collection Brière » dans les inventaires et documents d'aide à la recherche des archives départementales de la Sarthe (abrégié AD 72 dans la suite du texte), est issue des papiers rassemblés par l'érudit Louis Brière (1838-1906), qui en avait hérité une partie de son cousin l'abbé Gustave-René Esnault. Ce dernier avait fait d'abondantes recherches au sein des archives notariales, dont témoigne son *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Le Mans, Leguicheux, 1895-1898 (7 volumes). Les liasses de la collection Brière recèlent de très nombreuses pièces, probablement tirées par Esnault ou Brière des archives notariales qui les abritaient. Elles portent la main d'Esnault et renvoient à d'autres dossiers familiaux ou thématiques. Sur Louis Brière, voir Robert Triger, « M. Louis Brière, bibliothécaire archiviste de la Société historique et archéologique du Maine », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 52, 1<sup>er</sup> semestre 1906, p. 205-211 ; Paul Delaunay, « Notice sur M. Brière, bibliophile, archiviste de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe », dans *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXII, 1905-1906, pp. 209-215.

<sup>2</sup> Sur la culture de « l'honnête homme », voir Jean-Marc Chatelain, *La Bibliothèque de l'honnête homme, Livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, éditions de la Bibliothèque Nationale de France, 2003.

scientifiques sont confirmés par l'inventaire de sa bibliothèque, qui abrite une collection d'ouvrages mathématiques relativement originale pour un homme de son état. Ils rejoignent également ceux de son frère, Jacques du Tertre, mieux connu sous le nom de Raphaël du Mans comme missionnaire en Perse dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Après l'exposé de quelques éléments d'ordre biographique et généalogique sur Charles du Tertre, l'article présente sa bibliothèque et le catalogue qu'il en a donné, avant de les mettre en relation avec son cadre de vie et ses curiosités scientifiques.

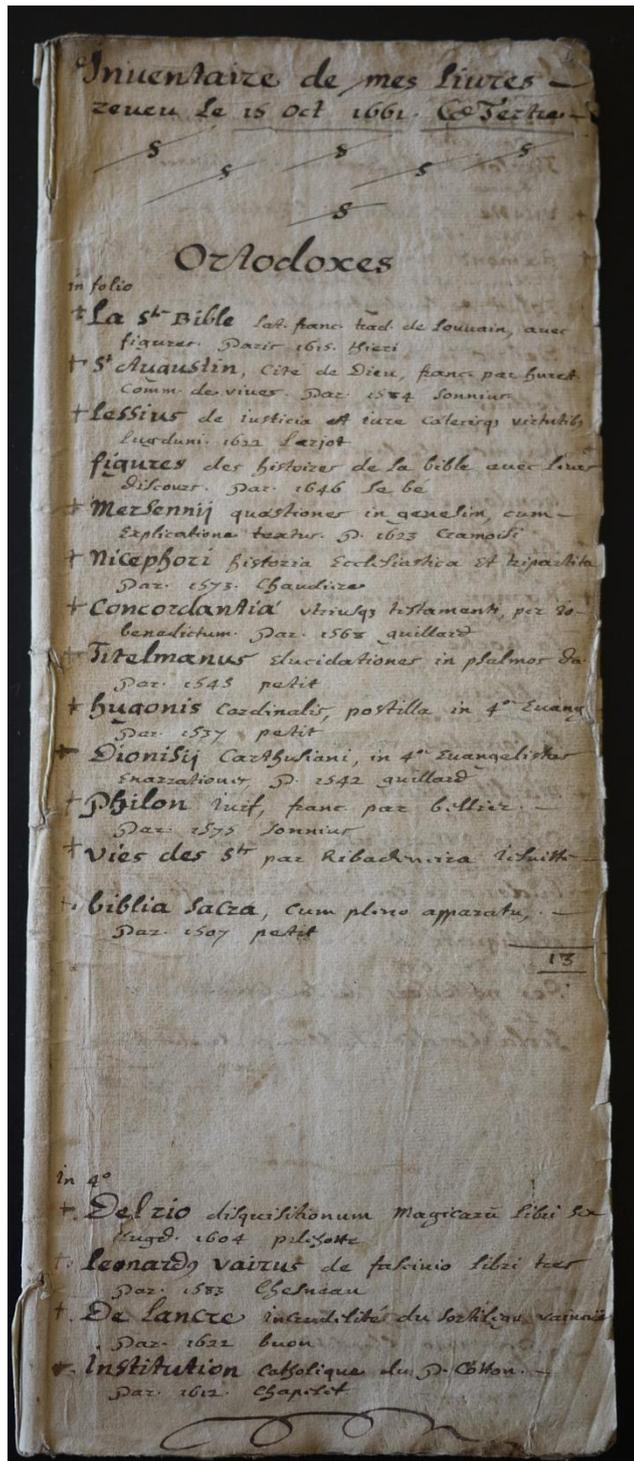


Figure 1. Catalogue domestique de Charles du Tertre, f. 1 (AD72, 28 J 243, liasse « du Tertre »)

## Quelques éléments généalogiques et biographiques sur Charles du Tertre

Charles du Tertre n'a pas laissé d'entrée dans les compilations bio-bibliographiques de la province du Maine, comme celles que signèrent Dom Liron ou Barthélemy Hauréau : il n'a, semble-t-il, rien publié<sup>3</sup>. Fils et gendre d'hommes de loi du présidial du Mans, il appartient à l'étage médian de la robe mancelle<sup>4</sup>. Son père, également prénommé Charles, était déjà avocat au présidial, arborait le titre de sieur de la Ragotière et fut échevin de la ville du Mans en 1620 et 1642<sup>5</sup>. Il épouse en 1603 Gabrielle Poullard, qui semble issue d'une famille de messagers de l'université de Paris avec le diocèse du Mans<sup>6</sup>. Le couple a huit enfants. La date et la paroisse de naissance de l'aîné, Charles, n'est pas connue. Il n'en va pas de même pour l'un de ses onze frères et sœurs, Jacques, que l'abbé Esnault suppose être son cadet. Porté sur les fonts baptismaux de la paroisse du Crucifix le 27 août 1613, celui-ci connaîtra un destin plus notoire sous le nom de religion de Raphaël du Mans. Revêtu des habits de capucin, il participe à la mission de Perse, où il meurt en 1696. Deux frères, René et Jean, sont baptisés respectivement en avril 1615 et mars 1620, mais ne laissent pas de trace dans la documentation. Un autre, Louis, apparaît lors du règlement de la succession paternelle en 1660 : il est dit écuyer, sieur des Ardilé et demeurant à Rezé<sup>7</sup>. Charles avait également sept sœurs. Pour cinq d'entre elles (Gabrielle, Renée, Marie, Françoise, Madeleine), seules les dates de mariage sont connues. Les deux autres, Anne et Marguerite, sont devenues religieuses, vers 1643, dans le couvent bénédictin de Lassay situé dans le Bas-Maine<sup>8</sup>. Les documents notariés consultés ne livrent pas d'informations quant à l'éducation qu'a pu recevoir cette fratrie nombreuse. Peut-être Charles du Tertre père et son épouse ont-ils eu recours à un précepteur et à des professeurs « en chambre » ? Peut-être leurs garçons ont-ils fréquenté le collège Saint-Benoît, ou le collège-séminaire, de fondation plus récente, repris par les Oratoriens en 1625, ou encore le collège que les Jésuites avaient installé à La Flèche<sup>9</sup> ? Si les frères ont pu étudier à Paris dans l'un des collèges de la faculté des arts, le

---

<sup>3</sup> Barthélemy Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 10 volumes, Paris, 1853-1877 ; Dom Liron, BnF, manuscrit français 17005, fol. 22, « Catalogue des auteurs manceaux, revû et augmenté ».

<sup>4</sup> Sur ces familles, voir Gustave Esnault et Émile-Louis Chambois, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Le Mans, Leguicheux, 1895-1898, III, pp. 111-115 (Du Tertre), IV, p. 147 (Moreau). Voir également AD 72, 6F 12 et 6F 66 (notes rassemblées par l'abbé Esnault).

<sup>5</sup> Julien Rémy Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, suivi d'une biographie et d'une bibliographie*, volume 3, Le Mans, Monnoyer, 1834, pp. 504-506.

<sup>6</sup> Pour les références, voir Francis Richard, *Raphaël du Mans, missionnaire en Perse au XVII<sup>e</sup> siècle. I. Biographie, correspondance*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 12, n. 13.

<sup>7</sup> Esnault et Chambois, *op. cit.*, III, p. 113.

<sup>8</sup> Francis Richard, *op. cit.*, p. 14.

<sup>9</sup> Sur la fondation du collège-séminaire, et plus généralement pour un tableau des lieux d'enseignement au Mans, voir Thierry Gouault, *Le "collège-séminaire" de l'Oratoire du Mans sous l'Ancien Régime (1599-1792)*,

patronyme du Tertre ne figure pas parmi les listes des *Acta rectoria universitatis parisiensis* pour les années qui nous intéressent<sup>10</sup>.

L'épouse de Charles fils, Anne Moreau, est la fille de Michel Moreau, sieur de la Denisière et avocat au présidial et de Marie Coignard<sup>11</sup>. Le couple du Tertre, si l'on se fie aux registres de la paroisse saint-Hilaire où il demeurait, eut sept enfants : Marie (baptisée le 20 janvier 1635), Gabrielle (24 novembre 1637), Anne (20 janvier 1639), Charlotte (23 août 1642), Marthe (5 janvier 1649), Louise (21 septembre 1655)<sup>12</sup>. Ces données généalogiques mises à part, et en l'absence d'investigations poussées dans les archives du présidial, on ignore presque tout des éléments saillants de la vie de Charles du Tertre... jusqu'à la date de son décès. Il paraît être mort intestat, sans doute fin 1665 ou au début de janvier 1666.

L'inventaire après décès de l'avocat a été dressé sous la conduite du notaire Jean Loyseau les 29 et 30 janvier 1666 à la requête de la veuve, Anne Moreau. Plusieurs actes passés la veille avec des membres de la parentèle avaient convenu d'inventorier les biens meubles avant de statuer sur la communauté entre Charles du Tertre et son épouse<sup>13</sup>. L'inventaire après décès à proprement parler s'étend sur 16 feuillets. Il est complété par un autre document notarié instrumenté par Loyseau le 30 janvier 1666, « mémoire en forme d'inventaire particulier de toutes les instances qui ont été poursuivies par deffunct M<sup>re</sup> Charles du Tertre, vivant advocat au siege presidial du Mans »<sup>14</sup>. Le catalogue domestique constitue une autre pièce annexe à l'inventaire principal, annoncée comme telle dans celui-ci :

Item tous les livres dudit deffunct estant en l'une desdites études lesquels ayant été veus par Jacques Ysambard<sup>15</sup>, marchand libraire imprimeur en cette ville y demeurant parroisse du grand St Pierre auquel lesdites parties ont aussy convenu se sont trouvés au nombre et en la qualité raportez au memoire escrit a la main dudit deffunct commençant par ces mots « Inventaire de mes livres » reveu le 15 octobre 1661, lequel memoire est demeuré attaché ausdites presentes pour valoir comme vray inventaire apres avoir esté paraphé de nous notaires et ont esté lesdites livres estimez par ledit Isambard a la somme de cinq cent Livres cy V c l. t.

Dans la liasse « Du Tertre », enfin, ces inventaires côtoient d'autres pièces : une procuration de 1681 par laquelle Gabrielle du Tertre, fille de Charles, nomme son mari Julien de Largerie

---

Thèse de l'Université du Maine, 2016, chapitre 1. Sur le collège de La Flèche, voir Camille de Rochemonteix, *Un collège de jésuites aux XVIIe & XVIIIe siècles: le Collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, Leguicheux, 1889.

<sup>10</sup> BnF, ms français 9958.

<sup>11</sup> Esnault et Chambois, *op. cit.*, V, p. 147.

<sup>12</sup> Francis Richard, *op. cit.*, p. 13, n. 20.

<sup>13</sup> AD 72, 4 E 37/214, pièces n°6 et 8.

<sup>14</sup> AD 72, 4 E 37/214, pièce n°11.

<sup>15</sup> Jacques Ysambart, établi au Mans avant 1657, est le fondateur d'une lignée de libraires-imprimeurs mancaux. Il édite deux ouvrages de Roland Fréart de Chambray.

comme son procureur à la poursuite de ses droits en la succession de son père, l'inventaire après décès d'Anne Moreau, en date du 30 mars 1682, l'acte de vente d'une montre dont cette dernière est héritière, etc. La veuve de Charles du Tertre continua d'avoir l'usufruit des biens de la communauté, et sans doute d'une partie des acquêts de son défunt mari. Les très nombreuses pièces arborant sa signature qu'a instrumentées Loyseau au cours de l'année 1666 portent témoignage de ce que Anne Moreau défendit et administra son bien avec vigueur. Elle put donc, comme les veuves d'Ancien Régime et notamment celles des pays de coutume, disposer d'une importante latitude économique<sup>16</sup>. Ce veuvage et le partage de la communauté posèrent toutefois manifestement problème, notamment avec sa fille Gabrielle, et le second mari de cette dernière, le chirurgien Julien de Largerie. L'inventaire après décès de Charles du Tertre, en effet, est conclu « soubz la protestation aussy de la damoiselle Gabrielle du Tertre qu'elle [Anne Moreau] ne pourra luy prejudicier a ses droits » et, quelques années plus tard, Anne Moreau est en procès avec son gendre. Ces conflits ressurgirent au décès de cette dernière<sup>17</sup>. Notre propos n'est pas de suivre les rebondissements de cette succession compliquée et assurément judiciaire : cette documentation laisse toutefois entrevoir ce qu'il advint des livres au décès de leur possesseur.

## Le catalogue du Tertre

« L'inventaire de mes livres » relève de ce que Yann Sordet a nommé un catalogue domestique, c'est-à-dire le « catalogue d'une bibliothèque particulière d'usage avant tout privé et individuel, rédigé par le possesseur ou à sa demande, mis à jour au fil des évolutions de la collection dont il est à la fois l'état et l'instrument principal, et dont il sert la gestion, la

---

<sup>16</sup> Sur ces aspects, voir Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, pp. 189-207.

<sup>17</sup> Pour le procès, AD 72, 28 J 243, liasse « du tertre », pièce cotée RR dans l'inventaire des titres et papiers d'Anne Moreau. Les analyses dressées par le notaire révèlent l'ampleur de ce déchirement familial : « Dans un autre feuillet dudit livre dont le recto pour moitié est biffé est écrit d'une écriture de femme les partyes ont dit estre de la main de la dite deffunte demoiselle Moreau, ce qui suit : Louise Largerie est en ma maison du cinq juin 71 elle n'avoit que quatre ans c'est un enfans informe et salle et villaine qui m'a bien fait du mal a moy et aux servantes, et n'ay jamais sceu luy rien faire apprendre pour la dureté de son esprit. J'ai païé pour sa mere six vingt dix livres de rachapt pour sa mère à Marsais et quatre vingt livres d'autres dix ecus par autre d'épices du proces de mon raplancement et frais quatre vingt livres vingt ecus de depens ; Jullien Largerie a esté un an chez moy toujours malade je pai pour luy six vingt livres de pensions pour luy signé Anne Moreau. [...] Dans un autre feuillet dudit livre est écrit au bas du recto partye de la main de ladite deffunte partye d'une autre main le sept de mars j'ay rendu la fille a Gabrielle du Tertre femme de Jullien Largerie ; Il m'a cousté cinq livres dont les autres en seront récompensez et de cinq années de pensions pour son entretien d'abits du sept mars 1676 ». Un acte notarié évoque l'intervention d'un serrurier dans une maison possédée par la communauté du Tertre, et illégalement occupée par Gabrielle du Tertre et son mari, pour procéder à l'inventaire des biens s'y trouvant : AD 72, 4 E 37 214, 12 juillet 1666.

préservation et la promotion »<sup>18</sup>. Le cahier répond à l'ensemble de ces critères : rédigé de la main du possesseur, il a fait l'objet d'ajouts et de modifications postérieures à la rédaction principale<sup>19</sup>, et sa position dans l'inventaire après décès, parmi les « papiers et enseignements » laissés par le défunt, indique qu'il servait d'abord à son auteur. De tels outils, d'usage fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient encore relativement rares au siècle précédent : Yann Sordet en dénombre 52 dans le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, contre 218 pour le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Ils présentent une importante variété, dans leur forme comme dans leur dénomination, le terme d'inventaire choisi par du Tertre pour orner son cahier étant bien moins usité que le plus commun « catalogue »<sup>21</sup>.

Le catalogue est constitué de plusieurs sections thématiques d'inégales longueurs :

	Nombre de volumes	Achetés « depuis »
Orthodoxes	195	4
Jurisconsultes	162	1
Mathématiciens	102	1
De Musique	14	
Tailles douces	9 volumes et 500 planches	
De médecine, des plantes et d'agriculture	29	2
Divers auteurs humanistes, philosophes, historiens, etc, grecs, latins, français.	360	12
Poètes latins	78	
Poètes français	61	
Dont orthodoxes	12	
Comédies	82	21

<sup>18</sup> Yann Sordet, « Une approche des 'catalogues domestiques' de bibliothèques privées (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), instruments et miroirs de collections particulières », *Bulletin du bibliophile*, 1997, pp. 92-123.

<sup>19</sup> L'inventaire étant « reveu », il peut s'agir d'une version remaniée ou reprise.

<sup>20</sup> *Ibid*, p. 96.

<sup>21</sup> *Ibid*, p. 103.

Ces catégories semblent largement idiosyncrasiques. Elles ne suivent pas les grandes divisions du savoir modelées sur la partition des facultés de l'âme (raison, mémoire, imagination) que prisent les scolastiques, que reprend Francis Bacon et qui irrigueront plusieurs systèmes de classement aux ambitions « philosophiques » à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Le cadre de classement n'apparaît pas non plus évocateur du système des « libraires de Paris » et ces cinq sections (« Théologie », Jurisprudence, « Sciences et arts », « Belles-Lettres », « Histoire »), plus flexible que le précédent et plus adaptés aux usages commerciaux, qui émerge au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et s'impose à la majorité des catalogues de vente de livres publiés. On semble plutôt être en présence d'un catalogue ajusté de façon pragmatique aux usages de son auteur, sans réflexion bibliothéconomique poussée, acclimatant avec souplesse le contenu de la bibliothèque à quelques divisions thématiques bien générales, et peut-être, aux étagères et dressoirs qui la supportent et dont l'inventaire ne dit mot. Sur cette matière, Du Tertre se ferait davantage le disciple de l'approche de Gabriel Naudé. Dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*, le bibliothécaire de Mazarin invitait à se défier des « subtilités chimériques » des systèmes arbitraires et rigides de mémoire artificielle et préconisait un ordre « le plus naturel, usité et qui suit les facultez de Theologie, Medecine, Jurisprudence, Histoire, Philosophie, Mathematiques, Humanitez & autres », les sous-sections devant être adaptées aux particularités de chaque bibliothèque. L'objectif d'un tel classement demeure, en pratique, « que tous les livres de pareil sujet & mesme matiere soient précisément reduits & placez au lieu qui leur est destiné, parce qu'en ce faisant la mémoire est tellement soulagee, qu'il seroit facile en un moment de trouver dans une Bibliotheque plus grande que n'estoit celle de Ptolomee, tel livre que l'on en pourroit choisir ou desirer »<sup>23</sup>. Du Tertre classe tantôt des auteurs (« orthodoxes », « jurisconsultes »), tantôt des matières et des genres (« médecine », « comédies »), dans une alternance qui suggère à nouveau l'absence de théorisation. L'avocat suit toutefois l'architecture qui gouverne la plupart des classements. Chez lui, comme chez Naudé, de Thou ou chez les libraires de Paris, on navigue dans le catalogue en passant des

---

<sup>22</sup> Sur cet aspect, voir Helwi Blom, « Philosophie ou Commerce? L'évolution des systèmes de classement bibliographique dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Frédéric Barbier, István Monok et Andrea Seidler (éd.), *Les bibliothèques et l'économie des connaissances 1450–1850/ Bibliotheken und die Ökonomie des Wissens 1450–1850*, Budapest, Magyar Tudományos Akadémia Könyvtár és Információs Központ, 2020, pp. 203-234. En 1678, le jésuite Jean Garnier a élaboré un système d'inspiration thomiste pour classer la bibliothèque du collège de Clermont. Voir Valérie Neveu, « L'inscription de la classification bibliographique dans le champ des sciences (fin XVII<sup>e</sup>– début XVIII<sup>e</sup> s.) », nov. 2010, Angers, France. <halshs-00599276> (consulté le 28 septembre 2019).

<sup>23</sup> Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliotheque*, Paris, François Targa, 1627, p. 101.

matières sacrées (les ouvrages religieux, curieusement affublés chez lui du titre « orthodoxes », sans doute pour marquer que les écrits protestants n’y ont pas leur place) aux récréations plus futiles du théâtre (« comédies »). Encore sa catégorie « poètes français » (laquelle abrite aussi des dramaturges comme Robert Garnier ou Pierre Corneille) est-elle complétée par une sous-section « orthodoxes » qui inclut quelques titres de poésie religieuse<sup>24</sup>. La vaste catégorie « divers auteurs humanistes, Philosophes, historiens, etc. grecs, latins françois, etc », de loin la plus nombreuse, embrasse la culture bigarrée de collègue dont Du Tertre est sans doute le produit.

Chez Du Tertre comme chez d’autres, l’approche par matière est mitigée par les considérations formelles. En effet, les livres de chaque catégorie sont ensuite classés par ordre décroissant de format. A la fin de chaque section sont mentionnés les livres « acheptés depuis ». A la suite de la plupart des sous-sections, un espace est laissé en blanc, sans doute pour des additions ultérieures. Au sein des sous-sections, les livres se suivent sans qu’une logique systématique et évidente de classement par date, lieu d’édition ou noms d’auteurs soit absolument respectée. Des séries d’ouvrages apparaissent toutefois constituées par rapprochements thématique ou par nom d’auteur. Ainsi dans la section « mathématiciens », quatre ouvrages de Didier Henrion sont-ils rassemblés : le premier d’entre eux, son édition des *Eléments* d’Euclide, est listée juste après l’édition qu’a donnée Pierre Hérigone de la même œuvre. Les ouvrages de gnomonique sont regroupés, tout comme les *compendia* d’arithmétique, etc. La même observation peut être répétée pour les autres sections. Ce classement reflète probablement la disposition matérielle des ouvrages dans les dressoirs de du Tertre, même si aucun indice ne permet de l’affirmer avec certitude, et correspond peut-être à des affinités d’usage.

La richesse du catalogue de Du Tertre tient notamment au fait que chaque mention de livre y est accompagnée de sa date d’impression et de son lieu d’édition, abrégé et en latin le plus souvent : P. pour Paris, L. ou Lug. pour Lyon. À gauche des titres, des croix et des points témoignent sans doute d’opérations de récolement, réalisées à deux moments différents, et sans doute par deux mains différentes (celle de Du Tertre et celle du libraire qui a effectué la prise ?). Le nombre de points vient indiquer le nombre de volumes auxquels correspond un titre (fig. 2). De rares indications interlinéaires ont été portées : le libraire Ysambard, sans doute,

---

<sup>24</sup> Les *poésies chrétiennes* de Godeau, *Les poèmes sur la vie de Jesus Christ*, etc.

a ainsi indiqué « *Typus vetus* » et « *vetus* » sous trois titres en caractères gothiques<sup>25</sup>. Plusieurs titres sont rayés, d'autres marqués par une accolade<sup>26</sup>. Quelques annotations portées sur l'inventaire témoignent par ailleurs des usages « sociaux » de cette « librairie ». Deux ouvrages de du Bellay sont signalés comme « item donné » (lecture incertaine). Sous l'*Introduction à la vie dévote* de François de Sales, la main de Du Tertre a marqué « baillé aux filles ». Signalons également la présence, sous le titre du cahier et sous les titres des sections thématiques, de fermesses tracées à la hâte. Le catalogue s'achève par un « sommaire des volumes », de la main du possesseur, indiquant le nombre de volumes pour chaque format, et le nombre total de volumes, 1112. La précision et le soin portés à la rédaction du catalogue permettent d'identifier la vaste majorité des items et d'en proposer une transcription électronique, réalisée grâce au travail de Julie Chevallier, ainsi qu'une analyse du contenu<sup>27</sup>.

Suivons Pierre Aquilon et sa contribution dans l'*Histoire des bibliothèques françaises* pour effectuer une pesée de la collection Du Tertre<sup>28</sup>. Elle se place à la lisière des « petites et moyennes bibliothèques » et des « grandes collections » contenant plus d'un millier d'unités. Il n'y a certes rien d'étonnant à voir une bibliothèque bien garnie chez un robin, mais le chiffre de 1112 volumes en fait probablement en son temps un possesseur connu de la place mancelle. Rappelons qu'au siècle précédent, 31 % des lecteurs amiénois étudiées par Albert Labarre ne possédaient qu'un seul ouvrage. Comme le rapporte encore Pierre Aquilon, 69% des bibliothèques entre 1642 et 1670, toutes catégories sociales confondues, possédaient moins de 500 volumes. Sur 41 bibliothèques d'officiers royaux inventoriées à Paris entre 1641 et 1670, seules cinq dépassent les mille unités. Encore ces chiffres baissent-ils systématiquement lorsque l'observation se déporte en province. La comparaison avec les données de la France de l'Ouest est flatteuse, à nouveau, pour Charles du Tertre. Jean Quéniart relevait qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, seules 14% des bibliothèques de nobles et de robins des villes de l'Ouest (dont Le Mans) abritaient plus de 300 volumes. Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que ses sondages dans les

---

<sup>25</sup> *Les commentaria vetus et novum* de Paulo a Castro (1521) ; Le *De rosate dictionarium* d'Alberici (1539), le *Fasciculus temporum* (s.d.).

<sup>26</sup> Sur le f. 15 r°, dans la section « divers auteurs humanistes », 10 titres sont ainsi rassemblés. Il ne s'agit pas d'un recueil factice, car subsistent des mentions de volumes, et l'un d'entre eux, les *Athenaei dipnosophistarum sive coenae sapientum libri XV* a par ailleurs été retrouvé à la médiathèque Louis-Aragon.

<sup>27</sup> Les erreurs de transcription et d'identification peuvent être signalées à l'adresse aurelien.ruellet@univ-lemans.fr

<sup>28</sup> Pierre Aquilon, « Petites et moyennes bibliothèques, 1530-1660 » dans Claude Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, 1989, p. 224-257.

archives notariées des grandes villes de l'Ouest lui permettent de décrire avec précision des collections de plus de mille volumes<sup>29</sup>.

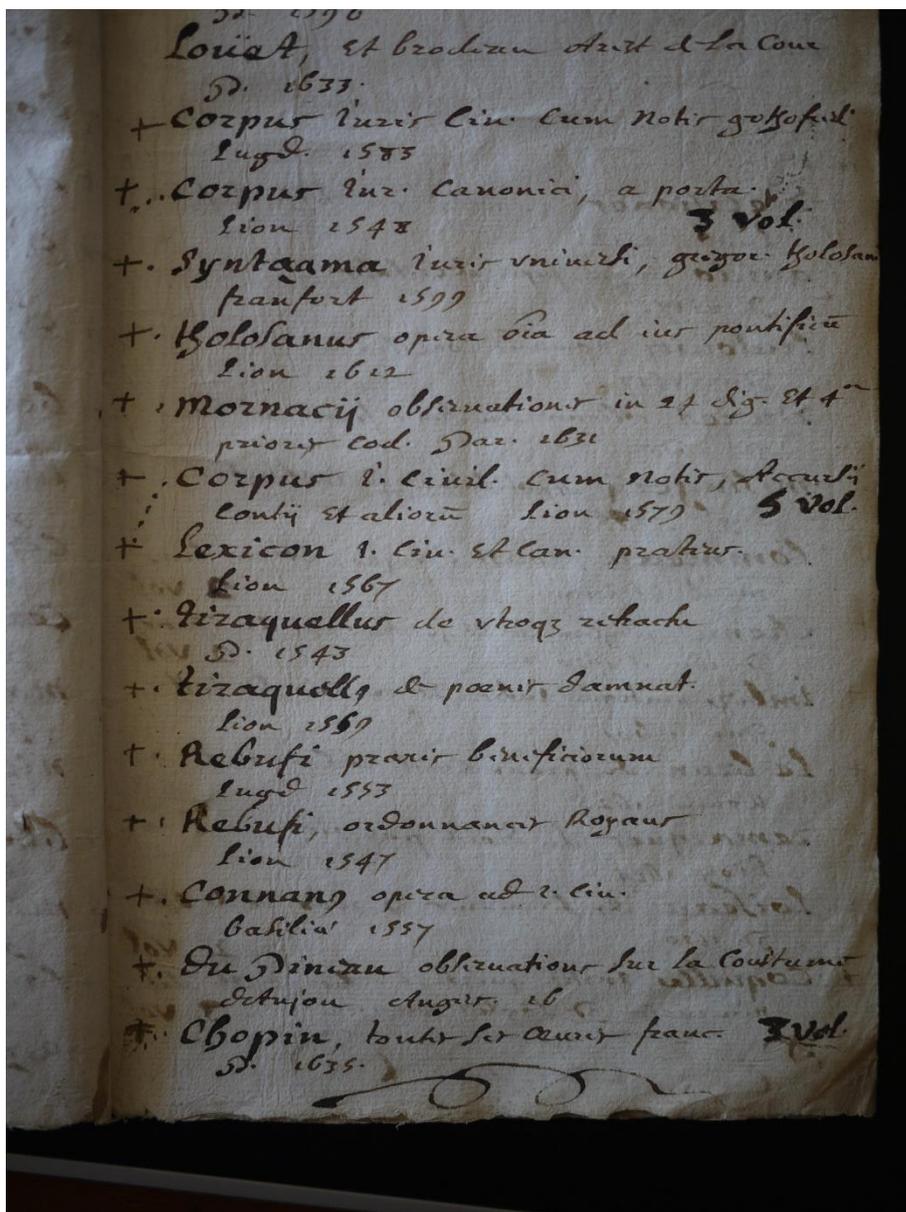


Figure 2. Catalogue domestique de Charles du Tertre (détail) f. 5r° (AD72, 28 J 243, liasse « du Tertre »)

Si la bibliothèque de Charles du Tertre se distingue de celles de ses contemporains manceaux, c'est en raison du nombre de ses volumes, mais peut-être également de sa composition. Les ouvrages de droit n'y comptent que pour 13,6 % du total (163), c'est-à-dire moins de la moitié de ce que pèsent les « divers auteurs humanistes » (31,1%, 372 volumes), légèrement moins que les ouvrages « orthodoxes » (16,6%, 199 volumes), et à peine plus que

<sup>29</sup> Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 242.

les 11,2 % d'ouvrages de « mathématiciens » et de « médecine » (134 ouvrages). Cette bibliothèque, comme la plupart des collections robines, n'est donc pas à usage strictement professionnel. On y trouve certes de nombreux usuels et instruments de travail utiles aux affaires de notre avocat : une quinzaine de volumes de coutumes (de Paris, d'Anjou, du Maine, de Bretagne...) et leurs commentaires, de l'édition in-folio à l'abrégé in-12°, le style du présidial du Mans, des éditions d'ordonnances royales, des ouvrages de jurisprudence, des recueils d'arrêts ou de plaidoiries. Ces traités y côtoient des textes plus spécialisés : le traité *De Maleficiis* d'Arétin, un ouvrage d'André Tiraqueau sur le droit des contrats de mariage, des règlements des eaux et forêts, etc. Les quelques juristes du Maine et de l'Anjou qui ont mis sous presse leurs commentaires (Choppin, Bodereau, Lhommeau) ne manquent pas à l'appel. Rien parmi les 163 volumes de « juristes » ne fait vraiment mentir Pierre Aquilon selon qui « les grandes collections de Fontanon, de Rebuffi, de Papon sont visibles partout », chez les robins qu'il a étudiés comme chez Charles du Tertre<sup>30</sup>.

C'est sans doute par son contenu scientifique que la bibliothèque de Charles du Tertre est originale. Certes, le cas n'est pas isolé, et Florimond de Beaune, autre officier de présidial (à Blois) et presque contemporain du Tertre avait une bibliothèque autrement plus mathématique, dont il a nourri ses travaux sur l'angle solide<sup>31</sup>. Conformément aux habitudes du temps, Du Tertre rangeait sous le chapitre « mathématiciens » des ouvrages relevant de disciplines que l'on considère aujourd'hui bien éloignées : chiromancie, pronostications astrologiques, ouvrage de pyrotechnie de Beringuccio, traité *De Arte magnetica* de Kircher, *Curiosités inouïes* de Gaffarel. Sa bibliothèque est à l'évidence perméable aux modes du temps : les éditions d'Euclide données par Hérigone ou Henrion, relativement diffusées, sont présentes sur ses étagères, tout comme le récent *Monde dans la lune* de l'évêque John Wilkins. Quelques auteurs se détachent : Du Tertre possédait ainsi quatre ouvrages du cosmographe et astronome de Richelieu, Noël Durret. Il ne s'agit pas de la bibliothèque d'un novateur ou d'un adepte des vues coperniciennes : plusieurs volumes, comme le *Nova mundi sublunaris anatomia* de Morin, l'*Ant-Aristarchus* de Libert Froidmont, les *Sphères de Copernic et Ptolémée* de Jacques Hume attestent de son conservatisme cosmologique. Si Mersenne figure à leurs côtés, c'est pour le texte bigarré de ses *Questions théologiques*, non pour son introduction aux mécaniques de Galilée. Ce dernier, non plus que Descartes ou Gassendi, n'orne la bibliothèque scientifique de notre avocat manseau. Un trait toutefois se détache et tend à faire penser qu'il n'y avait pas là

---

<sup>30</sup> Pierre Aquilon, *contr. citée*, p. 230.

<sup>31</sup> Pierre Costabel (éd.), *Florimond de Beaune (Blois, 1601-1652), « Doctrine de l'angle solide » ; inventaire de sa bibliothèque*, Paris, 1975.

qu'un assemblage convenu de « classiques » mathématiques pour honnête homme : Charles du Tertre possédait plusieurs volumes relevant de la gnomonique, l'art de construire les cadrans solaires que l'avocat désigne sur son catalogue domestique du nom rare d'horologéographie. Si ceux de Pierre Bobyne (*Horographie ingénieuse et curieuse*) sont relativement communs, le texte de Vauléard sur le quadrant analématique est plus discret dans les bibliothèques françaises. Un autre volume intitulé *Horologeografie du Frilent* (lecture incertaine), peut-être manuscrit, car sans lieu d'impression, n'est pas identifié.

L'intitulé « orthodoxes » recouvre des genres variés. Certes, on y trouve des ouvrages de dévotion, des vies de saints, des volumes nombreux d'histoire ecclésiastique ou de patristique (saint Augustin surtout), des manuels des confesseurs, beaucoup d'ouvrages de controverse antiprotestante (parmi lesquels, entre autres titres, *Le Rabelais réformé* de Garasse, *l'Anticalvinomantie* de Louis de Mongommery). C'est également dans cette catégorie que Charles du Tertre a rangé les œuvres de Marsile Ficin, de Jamblique (*De Mysteriis Aegyptiorum*), les traités de démonologie (*L'incrédulité et la mécréance des sortilèges* de Pierre de Lancre, *De l'imposture et tromperies des diables* de Pierre Massé ou les *Disquisitionum magicarum libri* de Martin del Rio), ainsi que les publications qui ont suivi l'affaire des possédées de Loudun et pour laquelle l'avocat nourrissait peut-être un intérêt professionnel.

Cette bibliothèque d'un amateur est aussi une bibliothèque d'humaniste, baignée sans surprise par la culture classique des collèges que celui-ci a sans doute fréquentés, au Mans ou à Paris. Les rhéteurs Cicéron et Quintilien le disputent aux historiens Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque ou aux philosophes Aristote ou Sénèque. Mais cette collection d'inspiration scolaire accueille aussi les Modernes : Charles du Tertre possède quatre ouvrages d'Érasme, un Polydore Virgile, les *Essais* de Montaigne, tous cités parmi les « divers auteurs humanistes ». C'est là également qu'on trouve un Descartes (*Les Passions de l'âme*), un Pierre Belon (*L'Histoire de la nature des oiseaux*), un Comenius (*Janua linguarum*), un Francis Bacon en traduction (*La Sagesse mystérieuse des Anciens*), ainsi que des ouvrages compilatoires ou encyclopédiques (*De la Vicissitude ou variété des choses* de Le Roy, *La Science universelle* de Sorel). Charles du Tertre nourrissait la curiosité ordinaire des gens de son rang pour l'histoire de France, dont témoignent des volumes de Victor Palma Cayet ou Scipion Dupleix. On ne trouve pas, en revanche, de mentions d'occasionnels, de mazarinades ou de journaux. La collection dont du Tertre dresse le catalogue n'est pas le reflet des passions politiques du temps : quelques titres certes apparaissent en lien avec des causes contemporaines, par exemple la controverse antijésuite du début du XVII<sup>e</sup> siècle (*Réponse apologétique à l'Anticoton*, *Advis du*

*maître Guillaume sur le sujet de l'Anticoton*). La récente alliance suédoise explique sans doute la présence du *Soldat suédois* de Spanheim ou d'un *Discours et histoire de l'Etat et couronne de Suède*, mais cet appétit cosmographique se porte aussi vers les lointains : *Histoire générale des Indes occidentales*, *Histoire du grand royaume de Chine*, *Histoire du grand Tamerlan*. Pour l'avocat manceau, la littérature picaresque, qu'il plaçait dans cette vaste catégorie « d'auteurs humanistes » et qu'il lisait en traductions (*L'Aventurier Buscon* de Quevedo, les nouvelles de Cervantes, *La Vie de Lazarille de Tormes*) constituait une autre forme de l'évasion par le livre.

C'est peut-être pour augmenter en homme avisé sa collection que Du Tertre avait acquis « depuis » la rédaction de son inventaire, la *Bibliothèque de la Croix du Maine*. La compilation bio-bibliographique a pu lui servir pour se mouvoir dans le vaste domaine des « poètes français » et pour y distinguer ses brillants compatriotes du Maine et de l'Anjou. Figurent dans sa bibliothèque les œuvres complètes de Ronsard, de Belleau, de Garnier, de Du Bellay, les poésies de Jacques Tahureau. La collection de comédies (catégorie qui inclut tout le théâtre), riche de 89 titres (sans lieu ni date d'impression) abrite les œuvres des plus illustres dramaturges contemporains : Corneille, Scudéry, Boisrobert, Scarron. C'est par ailleurs, la catégorie qui proportionnellement a été la plus enrichie « depuis » la rédaction du premier état de l'inventaire, avec 21 titres achetés après 1661, dont trois Molière. Cette section atteste d'une curiosité pour les nouveautés.

Enfin, le catalogue mentionne la présence de 9 volumes regroupant 500 estampes, dont les thèmes sont précisés et qui méritent d'être cités, tant cette collection paraît imposante pour la province et pour une fortune somme toute médiocre<sup>32</sup>.

paisages et autres pieces	67 planches
de la justice, et mariage de bosse	36 planches
Des guerres pour la religion	81 planches
Diverses pieces	63 planches
Metamorphoses	40 planches
Pourfils des villes d'Italie	82 planches
Antiquités de la ville de Rome	46 planches
Livre de portraicture	35 planches
Cartouches et Animaux	50 planches

<sup>32</sup> Voir Véronique Meyer, « Les collectionneurs d'estampes en France sous le règne de Louis XIV » in Rémi Mathis, Vanessa Selbach, Louis Marchesano, et Peter Fuhring (éd.), *Images du Grand Siècle, L'estampe française au temps de Louis XIV (1660-1715)*, Paris, BnF, 2015, pp. 36-44.

La recherche dans les fonds patrimoniaux de la Médiathèque Louis-Aragon du Mans a permis de retrouver 24 volumes portant l'ex-libris de Charles du Tertre (annexe 1). Il est le plus souvent présent sous la forme d'un élégant monogramme « C d T » tracé d'une plume cursive sur le contreplat supérieur (**fig. 3**), avec parfois le patronyme entièrement développé (**fig. 4**). On le trouve également sur certaines pages de titre (**fig. 5**). Les ouvrages ne présentent aucune annotation remarquable attribuable à Du Tertre et, à l'exception des in-folio, les simples reliures de parchemin dominant. Sur le dos des ouvrages, écrit à l'encre rouge, on lit parfois le titre et l'auteur. La seule reliure notable que nous ayons relevée est celle de la *Tabula sinuum* : sur le plat supérieur sont figurés une série d'arc de cercles concentriques (**fig. 6**). Peut-être s'agit-il d'un support d'exercice hâtivement dessiné pour mettre en pratique les mesures trigonométriques que développe le livre ?

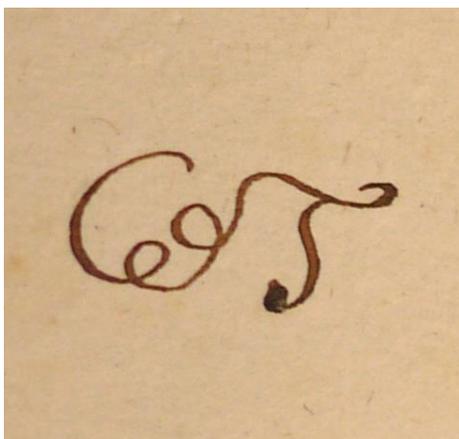


Figure 3. Monogramme « C d T » (au contreplat de Libert Froidmont, *Ant-Aristarchus sive Orbis terrae immobilis*, Anvers, Plantin et Moretus, 1631 ; Le Mans, Médiathèque Louis-Aragon, SA 4° 3336)

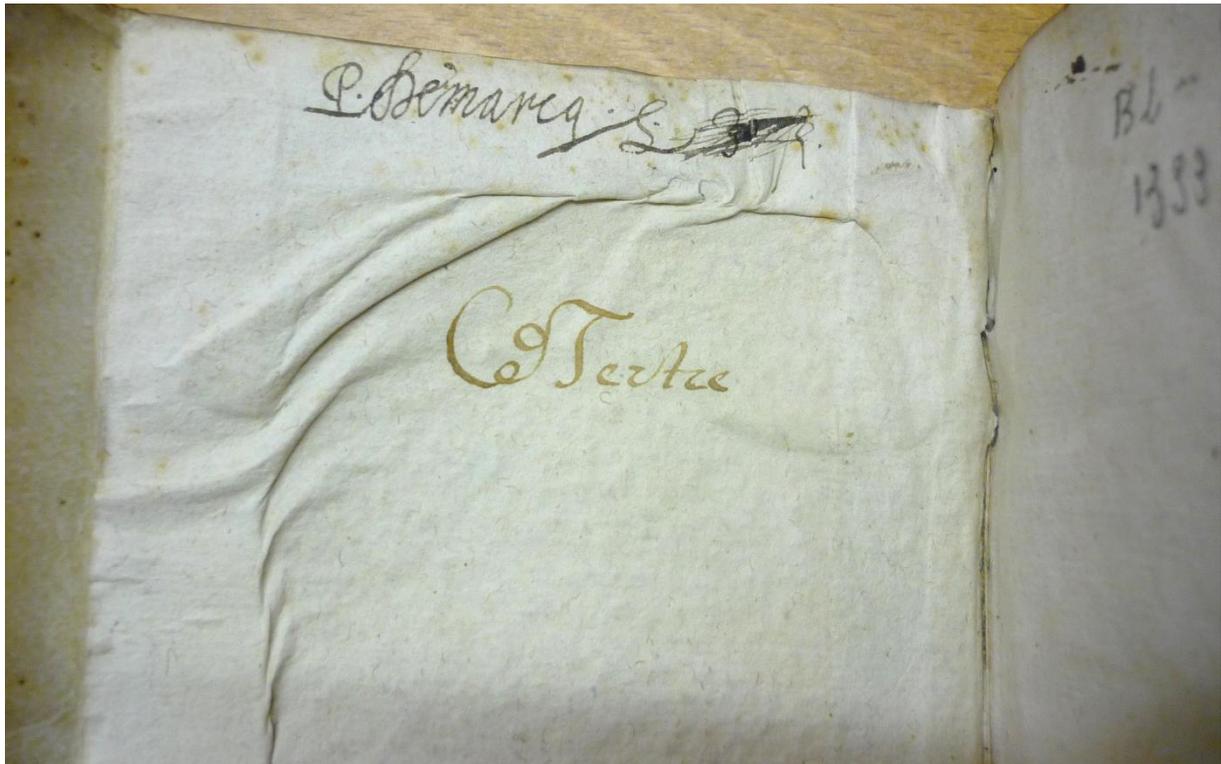


Figure 4. Monogramme développé (au contreplat de Calabri, Paraleipomena, Hanovre, 1604 ; LeMans, Médiathèque Louis-Aragon, BL 8°1333)

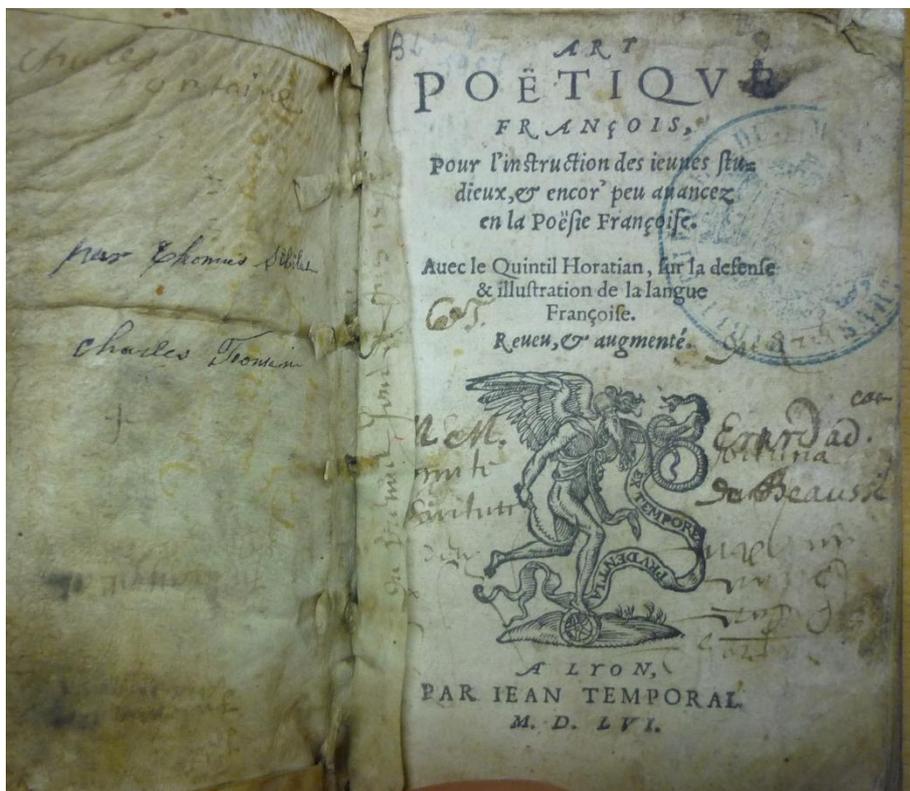


Figure 5. Monogramme « C d T » (sur la page de titre de L'art poétique françois, Lyon, Temporal, 1556 ; Le Mans, Médiathèque Louis-Aragon BL 8° 1901)

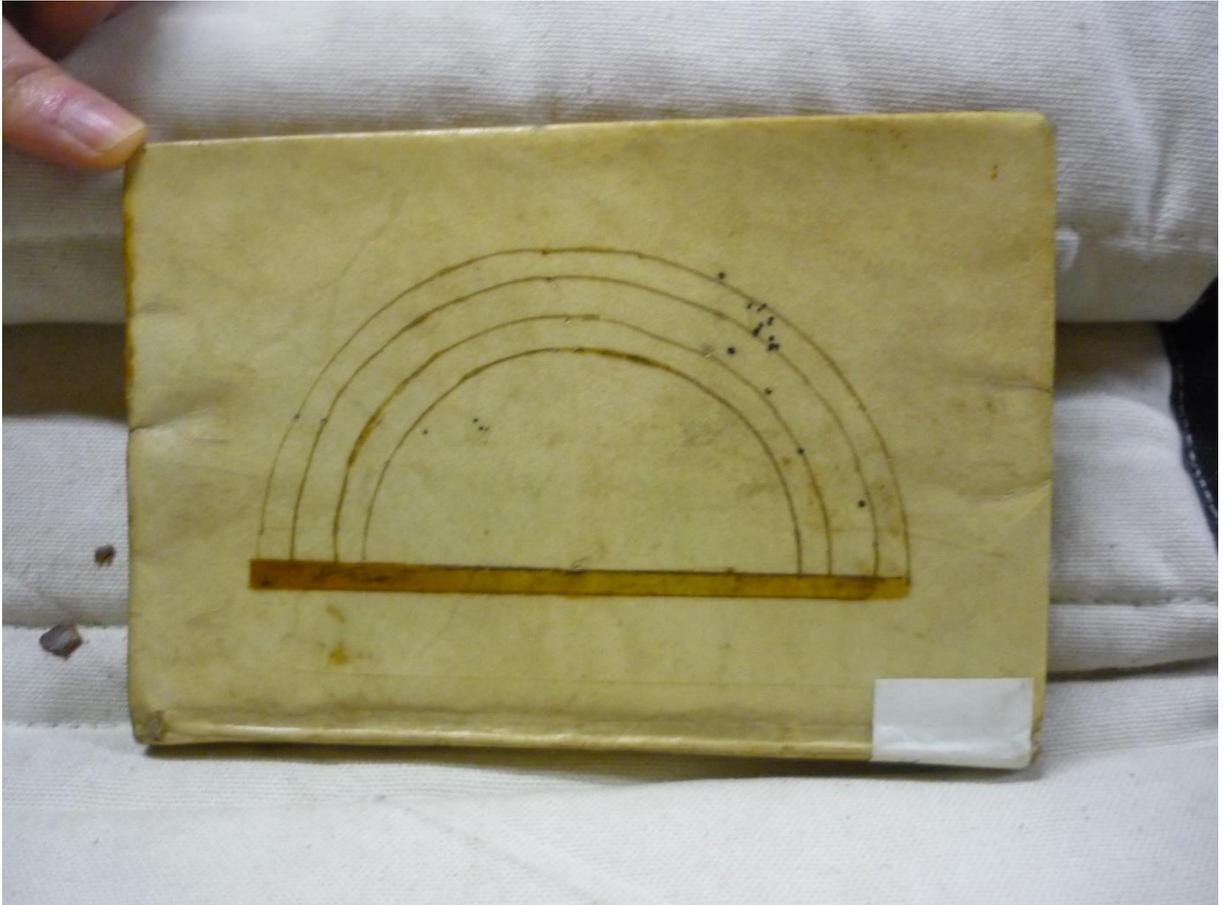


Figure 6. Reliure de *Bernardinus, Fidati tabula sinuum*, 1636 (Le Mans, Médiathèque Louis-Aragon, SA 8° 3107)

D'où provenaient les livres de Charles du Tertre ? Une partie, peut-être, lui parviennent de son père qui meurt en 1660 et dont l'inventaire après-décès est dressé le 18 mars de la même année, avant que ses biens ne soient partagés entre les héritiers<sup>33</sup>. Gabrielle Poullard, veuve de Charles du Tertre père, part vivre avec son fils paroisse Saint-Hilaire, où elle meurt en janvier 1661. Il est possible que Charles du Tertre fils ait récupéré à cette occasion quelques volumes de la bibliothèque paternelle. La présence de quelques doublons pourrait étayer cette hypothèse<sup>34</sup>. La collection de Charles du Tertre père était de toute façon bien moins nourrie que celle de son fils. Le libraire Jérôme Ollivier qui réalise la prisee relève

treize gros livres in folio de droit de vieille lettre gothicque et quatre autres moindres de mesme lettres ; Item dix sept volumes in folio tant de droict qu' autres partyes couverts de veau les autres en parchemin ; Item trente deux volumes In

<sup>33</sup> AD 72, 4 E 37 208, Pièce 53. Le 4 juin 1661, les biens sont partagés entre héritiers et le 7 juin est dressé « mémoire et compte tant des debtes actives et passives des successions des deffuncts Sr et dame de la Ragottière » (AD 72, 4 E 37 209 ; pièces 86 et 89).

<sup>34</sup> Par exemple *Les Images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrate* de Blaise de Vigenère, possédé en in-folio et en in-4°, et du même, *Les Commentaires de César* dont la même édition de 1589 est présente en double. C'est également le cas de *De la Vicissitude et variété des choses* de Le Roy que Du Tertre possède dans deux éditions de 1577 et 1583.

Quarto tant de droict qu'[h]istoire ; Cinquante huict volumes in Octavo & vingt autres petit volumes in douze et seize tous lesquels livres avec les dressoirs de la petite estude ont esté estimés par ledit Ollivier à la somme de soixante et dix livres.

La date de rédaction portée en tête du catalogue domestique – octobre 1661 – suivant de peu le règlement de la succession de son père – juin –, il est tout à fait probable que l'avocat manceau ait profité de cette addition importante à sa collection pour en dresser ou en revoir l'inventaire. Rien dans les actes notariés que nous avons pu consulter ne filtre de la personnalité ou des acquisitions propres de sa mère, Gabrielle Poullard, ainsi que des intérêts qu'elle aurait éventuellement pu transmettre à son fils. La plupart des livres de ce dernier ont sans doute été acquis de libraires ou de particuliers. L'*Art poétique françois* (BL 8° 1901) semble ainsi passer entre plusieurs mains avant d'arriver dans celles de notre avocat manceau (**fig. 5**). Cette bibliothèque révèle, sans surprise, les lignes de force du marché européen de l'édition. Les éditions parisiennes et lyonnaises écrasent les pôles secondaires en France (où Rouen bien sûr, mais aussi Le Mans figurent néanmoins en bonne place). Les impressions étrangères sont dominées par les grandes cités du livre (Venise, Bâle, Genève, Amsterdam, Leyde), pour des ouvrages essentiellement en français et en latin : Du Tertre ne paraît pas lire d'autres langues. Sans surprise, la péninsule ibérique, comme les îles britanniques, sont quasiment absentes. Si la section « Jurisconsultes » montre une bibliothèque éprouvée (et peut-être héritée), constituée de nombreux ouvrages de référence ou d'outils de travail parus au XVI<sup>e</sup> siècle (qui y sont plus nombreux que les ouvrages parus au XVII<sup>e</sup> siècle), les sections « Divers auteurs humanistes » (122 ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle contre 158 du XVII<sup>e</sup> siècle), « Théologie » et surtout « Mathématiciens » (19 ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle contre 57 du XVII<sup>e</sup> siècle) sont davantage marquées par les éditions récentes. C'est encore plus le cas, on l'a vu, pour les sections « Poètes français » et « Comédies » qui font une large place aux nouveautés. La bibliothèque de Charles du Tertre était donc une collection vivante.

Quant au destin de la bibliothèque après la mort de son possesseur, la documentation notariée n'est pas assez éloquente pour l'établir avec certitude. Anne Moreau, en tout cas, n'a pas conservé les livres de son défunt mari. Son inventaire après décès, réalisé en 1682, nous montre les pièces de la maison saint-Hilaire largement vidées de leurs objets : « Dans les estudes s'est trouvé une carte du monde, deux bocaux, deux globes, une petite vallise en forme de bahut, une petite vallise de cuir, plusieurs careaux servans au dressoir, une pertuisane, deux pistoletz a rouets » et aucun ouvrage n'est mentionné par le notaire<sup>35</sup>. Certains ex-libris (annexe 1)

---

<sup>35</sup> AD72, 28 J 243, liasse Du Tertre, pièce 64, IAD Anne Moreau en date du 30 mars 1682.

suggèrent que les ouvrages de Du Tertre ont pu se retrouver dans les boutiques des marchands manceaux, puis acquis par les maisons religieuses dont les collections constituent le socle des fonds patrimoniaux de la médiathèque Louis-Aragon. Des exemplaires sont ainsi achetés à des dates diverses par l'abbaye mauriste de Saint-Vincent (1680, 1683, 1696, 1700, 1707), par les Lazaristes de La Mission ou par l'autre établissement mauriste de la ville, l'abbaye de La Couture<sup>36</sup>. La majeure partie de la bibliothèque fut probablement disséminée dans les réseaux du négoce du livre, et il faudrait poursuivre l'enquête dans d'autres fonds patrimoniaux pour glaner plus d'exemplaires arborant le monogramme « C d T ».

## Les oisivetés d'un avocat

En dépit de l'absence de reliures précieuses, Charles du Tertre, son catalogue domestique en témoigne, était homme à prendre soin de ses livres. Il en allait de même pour les papiers : l'inventaire de ses titres et papiers s'étend sur plus de dix pages et signale plusieurs mémoires de la main du défunt, compilant procurations, dettes actives et passives, acquits de paiements à diverses dates, le dernier du 1<sup>er</sup> janvier 1666, ou encore un « formulaire de compte de recettes et mises faites par led. deffunct escrit de sa main en qualité de secretaire de la communauté ». De ce point de vue, le catalogue domestique apparaît donc comme un instrument de gestion du patrimoine familial parmi d'autres. Il était d'autant plus important que les livres représentaient une part non négligeable de ce patrimoine.

La valeur de tous les biens inventoriés s'élève à 3159 livres, « sauf erreur de jet et calcul » et couvre, outre une maison au Mans, des propriétés proches du Mans sises à La Quinte, la Morinière, la Garlière, et des bestiaux situés dans plusieurs métairies. Dans ces divers lieux, toutefois, ce ne sont guère que des « vieilleries » qui sont prisées (vieux coffres, vieilles couettes, vieux chaslits...). C'est bien dans la maison de la paroisse Saint-Hilaire que se trouve l'essentiel du patrimoine mobilier. La bibliothèque, prisée 500 livres, représenterait donc environ 15% du patrimoine mobilier de la communauté. Ce chiffre considérable signale les

---

<sup>36</sup> Sur la bibliothèque de Saint-Vincent, la plus imposante des collections mancelles, voir Didier Travier, « Une grande bibliothèque provinciale au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'abbaye de Saint-Vincent du Mans », in Frédéric Barbier, Andrea de Pasquale (éd.), *Un'instituzione dei Lumi : la bibliotheca Teoria, gestione e pratiche biblioteconomica nell'Europa dei Lumi (convegno internazionale Parma, 20-21 maggio 2011)*, Parma, Museo Bodoniano, 2013, pp. 135-163. C'est notamment sous la direction de dom Maur Audren que la bibliothèque de Saint-Vincent connut une politique d'acquisition volontariste. Voir sur cet aspect Thomas Guillemain, « Archéologie des acquisitions de Dom Maur Audren pour la bibliothèque de l'abbaye Saint-Vincent du Mans », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2020, *Deux abbayes dans la ville. Saint-Vincent du Mans et Saint-Pierre de La Couture (1636-1790)*, pp.59-78.

appétits intellectuels singuliers de notre avocat que viennent corroborer d'autres sections de l'inventaire après décès.

Le document dépeint certes un environnement matériel habituel pour un homme de loi : des vivres, quelques instruments de musique (« une vieille harpe sans cordes », une épinette), des armes (une pertuisane, deux pistolets à rouets, un fusil, de la poudre à canon), des tissus, des meubles et de la vaisselle, davantage en étain (140 livres tournois) qu'en argent (26 livres tournois). L'inventaire présente également une liste de tableaux, prisés par « Isambard, peintre » (peut-être apparenté au libraire-imprimeur) pour la somme de 230 livres : les thèmes profanes (« un tableau sur cuivre représentant l'histoire de Sirius et Artasersis en petit volume ayant sa caisse en bois noircy » prisé à lui seul 100 livres ; « deux autres tableaux de sculpture en relief peint représentant des satires & bacus » prisés 55 livres) y côtoient les sujets sacrés (un saint Etienne, une sainte famille). Le maître de maison, bon catholique, honore son saint patron tout autant que l'autorité politique, avec deux portraits de Charles Borromée et un de Charlemagne. Plus significatives sont les mentions d'horloges, de cartes géographiques et d'instruments astronomiques, qui méritent d'être citées intégralement parce qu'elles éclairent le grand intérêt pour les « mathématiques » dont témoignait le catalogue domestique :

Item avons trouvé dans ladite maison les horloges et montres cy apres estimées par Mr Pierre Lambert Sr de la Rannerie et conseiller au siege presidial duquel lesdites parties ont convenu, sçavoir une grosse montre de cuivre ancienne façon estimée six livres ; Une horloge de fer avec ses poids de plomb estimée huit livres ; Item une autre horloge aussy de fer avec ses poids moityé de plomb moityé de fer ayant boiste de bois peinte laquelle estoit cy devant dans le degré de ladite maison estimée a huict livres ; Item une horloge de poche en boiste d'argent estimé a trente et cinq livres

Dans les deux études a costé de celle cy-dessus y avons aussy trouvé quatre horloges de cylindre de divers grandeurs estimée par ledit S. de la Rannerie a quinze sols ; une horloge de table trois sols, une boissolle de cuivre estimée vingt solz ; Item un scriptorium de bois revestu de cuir doublé de papier rouge estimé dix sols ; Item un galin d'escriptoire rouge doré estimé avec quatre cornetz de plomb quinze sols, deux sphefferres de carton, deux globbes d'esgale grosseur l'un representant la terre, l'autre le ciel et autre globe plus petit aussy representant la terre, le tout estimé soixante sols.

Dix cartes geographiques dont l'une represente le plan de Paris, une carte intitulée la description du planiglobe estimée soixante sols par ledit S. Lambert lx s ; Item un

dioptrique [?] a vingt et cinq faces fait a la main estimé vingt sols<sup>37</sup> ; une pierre de tuffeau taillée en figure a plusieurs costés propres a y tracer plusieurs cadrans estimé vingt sols, ung astrolabe quatre quarte [...] de papier imprimé collé sur bois, six autres petites pieces de bois sur lezquelles sont collées cadrans et figures de mathematiques sur papier avec une boussole attachée sur l'une d'icelle le tout tracé a la main estimé avec un niveau<sup>38</sup> par ledit Sr de la Rannerie a soixante sols

Un petit cadran de poche fait d'ivoire estimé cinq sols

Trois coquilles de mer en façon de benoist [*sic pour benistier ?*] avec plus differentes coquilles aussy de mer de differentes grandeurs et de diverses especes de poissons de mer estimé par ledit S. de Rannerie a trente sols ; item sept medailles de plomb de grandeur de livres in-douze representant les apostres, huit autres medailles trouvees es trois differentes grandeurs de plomb ou cuivre, le tout representant aucuns des rois de France, une representant deux empereurs, et deux des histoires emblesmes estimé par ledit Sr de Rannerie a quarente sols

La mention de la pierre de tuffeau à graver suggère que Du Tertre s'essayait à mettre en pratique les préceptes de gnomonique qu'il pouvait lire chez Bobyne ou d'autres auteurs. L'expert effectuant la prisee n'est autre qu'un collègue magistrat du présidial, le sieur de la Rannerie : les intérêts mécaniques de Charles du Tertre étaient donc partagés par son entourage professionnel. Comme bien des nobles et officiers de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle puis des Lumières, il semble que Du Tertre se doit adonné, en *virtuoso*, à la pratique de différents artisanats<sup>39</sup>. Après l'inventaire des titres et papiers, le notaire et ses experts-priseurs consignent en effet que « dans le laboratoire estant a costé esd. estudes y avons trouvé les instruments de différents mestiers ». Sont inventoriés un établi de menuisier et ses outils, « vingt sept instruments pour tourner et pour faire menuiserie », « cinq marteaux de face et grosseurs différentes », « un grand compas de fer avec cardecercle [*sic*], un compas de cuivre a pointe d'acier, deux autres compas

---

<sup>37</sup> La dioptrique étant la science de la réfraction, il faut sans doute comprendre ici par ce terme un morceau de verre à plusieurs faces polies, c'est-à-dire un prisme complexe.

<sup>38</sup> Niveau à fil de plomb ou, moins probablement, niveau à bulle que venait de mettre au point Melchisédech Thévenot en 1661.

<sup>39</sup> Le financier Claude Mydorge, un peu plus tôt dans le siècle, s'essayait ainsi à la fabrication et au polissage de lentilles pour lesquelles il possédait chez lui plusieurs tours. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la tournerie en particulier constituera presque un loisir aristocratique, une mode portée par les planches de *L'Encyclopédie* qui promeuvent l'intelligence technique et ses outils. Voir Maurice Daumas, *Les instruments scientifiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1953, p. 154 et Stéphane Van Damme, *Paris, capitale philosophique: De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, spécialement « Chapitre VI. Culture matérielle, commerce et consommation de sciences à Paris ».

aussy en cuivre un autre de fer », « un petit tour de fer propre a un horlogeur, une petite anclume bicornue ampatié [?] de fer, une petite filliere a faire des vis, [...] un petit estau d'aurlogeur, une paire de pinse de forgeur », etc. Du Tertre devait donc frayer avec les artisans horlogers : l'inventaire des titres et papier évoque une créance de quinze livres due par l'un d'eux, Pierre Aubry, à l'avocat manceau<sup>40</sup>.

## Conclusion : Du Mans à Ispahan

Il est intrigant autant que significatif que le frère cadet de Charles du Tertre, le capucin Raphaël du Mans, ait aussi assemblé à Ispahan une belle bibliothèque et s'y soit livré à des activités mathématiques, comme son frère aîné le faisait au Mans. Arrivé à la mission de Perse vers 1647, il se taille une place à la cour grâce à ses connaissances scientifiques, un peu à la manière d'un Matteo Ricci en Chine. Le voyageur Jean-Baptiste Tavernier, neveu du cartographe Melchior, rapporte en effet dans ses *Voyages*, que « le R.P. Raphaël entend parfaitement les mathématiques » et qu'« il y a plusieurs seigneurs de la Cour qui ont des instruments faits de sa main ». Tenu pour l'un « des plus sçavants et des plus experts » des Européens présents dans la Perse safavide, il est « accusé auprès du Roy par des envieux d'avoir converty les plus grands de sa Cour sous prétexte de leur enseigner les mathématiques », ainsi que le rapporte un autre missionnaire capucin, le père Justinien. Des favoris du Shah, pour sauver le Capucin, auraient alors fait admirer à leur souverain un petit globe astronomique de la confection du père Raphaël. Selon Tavernier, Raphaël du Mans aurait fait présenter au Shah une « très belle boussole en manière d'astrolabe », ce qui lui aurait permis d'être introduit auprès de lui en 1665. Francis Richard, qui a étudié les écrits et la carrière du missionnaire capucin, signale que la réputation mathématique de ce dernier lui a valu d'être cité par un contemporain musulman dans un ouvrage biographique. « En effet, dans les *Nawâder al-'ulûm va-l-adab* de Mohammed Sâleh Qazvini Roghânî [...], on trouve une mention élogieuse du capucin (et on sait que les mentions d'Européens sont extrêmement rares dans ces sortes d'ouvrages). Notre religieux, sous le nom de 'Raphaël', y a droit à une notice. Il est présenté comme un homme instruit, brillant mathématicien et fabricant d'instruments. Et c'est lui 'qui a

---

<sup>40</sup> Charles du Tertre n'est pas cité dans l'ouvrage de référence de Franck Marcelin, *Dictionnaire des fabricants français d'instruments de mesure du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, F. Marcelin, 2004. L'historien et archéologue de la gnomonique Michel Lalos n'a pas non croisé son nom ou ses œuvres (voir son site personnel, URL : [http://michel.lalos.free.fr/cadrams\\_solaires/](http://michel.lalos.free.fr/cadrams_solaires/), dernière consultation le 7 août 2022). Je remercie vivement Michel Lalos et Denis Savoie pour leurs réponses et leurs éclairages sur les ouvrages de gnomonique.

construit le premier télescope en Iran' »<sup>41</sup>. *L'Estat de la Perse* que rédige le père Raphaël du Mans en 1660 mérite d'être cité en longueur car on y décèle l'éducation mathématique qu'ont probablement reçue les deux frères :

Ils ont icy l'*Almageste* de Ptolomée en arabe, les *Sphériques* de Menelaus et Théodose, plusieurs sortes de théories et moiens, mouvements de planettes [...], Euclide en toutes ses œuvres, quelques fragmens d'Archimède et Appollonius et autres auteurs anciens : aussi la *Perspective* de Ebne Heissen, des livres d'arithmétique, [...] d'algèbre [...], d'optique [...], de forces mouvantes, les matématiques se cultivant icy plus généralement, mais non pas au suprême degré comme en Occident. Icy se treuveront toutes les parties de mathématiques [...]. Mais toutes ces sciences, ils les subordonnent à la judiciaire *ehkoum*, disants les moiens sans l'effect estre inutiles. Pour ce subject, ils calculent chaque an leur *takvim*, éphéméride, là où, comme dans nostre armenak, ils mettent leurs prédictions, d'ordinère de mesme estofe que les nostres et encore plus souvent. [...] Ils travaillent les astrolables mieux que nous en France, ont des *destours* ou plat-de formes divisés ou subdivisés, pour promptement tirer les cercles des astrolabes<sup>42</sup>.

Raphaël du Mans, bien en cour grâce à ses connaissances mathématiques, devient informateur pour Colbert, dont la bibliothèque accueille bientôt *l'Estat* de 1660, relais diplomatique et traducteur pour l'administration et les ambassadeurs. Sa vie, qui s'acheva à Ispahan en 1696, fut assurément plus romanesque et aventureuse que celle de son aîné resté au Mans. Si nous l'évoquons ici, bien loin de l'objet visé par cet article, c'est qu'elle nous semble montrer, au-delà de l'intérêt étroitement anecdotique ou biographique de ce parallèle, le sens qu'il y a à reconstituer la bibliothèque de Charles du Tertre. Les livres de ce dernier ne font pas que témoigner de curiosités intellectuelles ou d'usages professionnels confinés à la province du Maine : ils sont les indices ténus d'une éducation mathématique et technique soignée dont le caractère utile et divertissant s'est manifesté jusqu'à la Perse.

---

<sup>41</sup> Voir pour tout ce qui précède Francis Richard, *op. cit.*, pp. 50-52 pour la bibliothèque, pp. 62-68 pour l'introduction à la cour, et concernant la référence à la notice biographique, addendum communiqué par l'auteur, que je remercie vivement. Voir également Carmen Pérez Gonzalez, « Mapping Time Rather than Mapping Space. The Moon in Persian Astronomy during the Naseri Period (1848-1896) », *Selene's Two Faces From 17th Century Drawings to Spacecraft Imaging*, *Nunci*, vol. 3, 2018, pp. 68-69.

<sup>42</sup> Francis Richard (éd.), *Raphaël du Mans. 2. Estats et Mémoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 124-126 et David King, *World-maps for Finding the Direction and Distance to Mecca, Innovation and Tradition in Islamic Science*, Londres/Leyde, Al Furqan/Brill, 1999.

*Annexe 1 : les exemplaires du Tertre localisés à la médiathèque Louis-Aragon*

Section	Ouvrage	Cote de la Médiathèque	Ex libris
Orthodoxes	Mersenne, <i>L'impiété des déistes</i>	Th 8°4759	« CdT » ; « Monasterii S. Vincentii Cenoman. Cong. S. Mauri. 1707 »
Mathématiciens	Pomponius Mela, <i>De situ orbis</i>	2E ST H F° 1	« ex-libris CdT » ; « monrii sancti petri de cultura cenom. Ord. St bened. Congr. S. Mauri 1714».
Mathématiciens	Libert Froidmont, <i>Ant-Aristarchus sive Orbis terrae immobilis</i> , Anvers, Plantin et Moretus , 1631	SA 4° 3336	Contreplat supérieur : « CdT »
Mathématiciens	Claramontius, <i>De sede sublunari</i> , 1636.	SA 4° 3380	Contreplat supérieur : « CdT »
Mathématiciens	Bernardinus, <i>Fidati tabula sinuum</i> , 1636	SA 8° 3107	Contreplat supérieur : « CdT », page de titre : « Monast S. Vincent. Cenoman. Cat. Inscript. 1700 ».
Mathématiciens	Jean-Baptiste Morin, <i>Nova mundi sublunaris</i> , 1619.	SA 8° 1431	« CdT » ; « monasterii Sti Petri de Cultura ».
Poètes français	<i>L'art poetique françois</i> , Lyon, Temporal, 1556.	BL 8° 1901	Contre-plat supérieur : « Charles Fontaine », « Charles Fromain » ; page de titre : «CdT » «MM. Enard ( ?) ad[vocat] comte de Beaussé » (le reste est illisible)  « Quand tu pourras a moy erma... tu cognoisteras que je suys abille 29 avril 1598, fait par moy ung bon garson qui [ ???] jouer aux cartes »
Divers auteurs humanisteq	Harangues héroïques des hommes illustres modernes	BL 4°1089	Contre-plat supérieur : « CdT »
Divers auteurs humanisteq	Les images ou tableaux de la platte peinture de Philostrate, de De Vigenère (2 vol.)	BL 4°3073	Contre-plat supérieur : « CdTertre » (biffé)  « emtus cum altero tomo 4 tt Cenomani 1683 »  Page de titre : « Monasterii S. Vincentii Cenoman. Congreg. S. Mauri 1683 Cathalogo inscriptus »
Poètes latins	Calabri, <i>Paraleipomena</i> , Hanovre, 1604.	BL 8°1333	Contreplat supérieur : « CdTertre » ; « O. Demarcq, 30 s » ; page de titre : « Mon. S. Vincent. Cenom. 1696 »
Poètes latins	Pindari, <i>Olympia</i> , aliud commentariis, graeco sermones	BL 4°1314	Contreplat supérieur : « ex libris CdT »
Divers auteurs humanistes	Novae cogitationes, C. Cornelii Taciti, par Louis D'Orléans	H F°1192	Contreplat supérieur : « CdTertre » ;  Page de titre : « monasterii S. Vincentii Cenoman. Ord. S. Benedicti Congr. S. Mauri 1680 catalogo inscriptus »
Divers auteurs humanistes	Calceus antiquus et mysticus, de Balduinus	H 8°5842	Contre-plat supérieur : « CdT »  Page de titre : « Monasterii Sti Petri de Cultura »
Divers auteurs humanistes	Capta Rupecula, Cracina servata, de Philibert Monet	H 8°2760	Contreplat supérieur : « CdT » ; page de titre : « Ex libris domus cenomanensis congregation. Missionis »

Divers auteurs humanistes	Traité de la conformité du langage françois avec le grec, de Henri Estienne	BL 8°547	Contre-plat supérieur : « CdT » Page de titre : « Monasterii Sti Petri de Cultura 1682 »
Divers auteurs humanistes	Iuliani imperatoris orationes, de Julien, de Petavius	BL 8°951	Contre-plat supérieur : « CdT » Page de titre : « Monasterii Sti Petri de Cultura »
Divers auteurs humanistes	Apollodori Atheniensis bibliothecae	H 8°5488	Contre-plat supérieur : « CdT » Page de titre : « Monii Sti Petri de Cult. »
Divers auteurs humanistes	Icon animorum, de Barclay	SA 8°606	Garde supérieure verso : « Ex libris CdT » Page de titre : « Monii Sti Petri de Cult. 1683 ».
Divers auteurs humanistes	Expositio admonitoria ad Justianum, de Agapet	Th 8°2181	Contre-plat supérieur : « V 6° » Garde supérieure verso : « [...]or 3 s CdT »
Divers auteurs humanistes	Iuliani imperatoris opera quae extant omnia, de Flavius Claudius Julianus	SA 8°94	Contreplat supérieur : CdTerte ; verso de la 2° garde volante supérieure : "Emptus [? mot biffé] 34 [? chiffre biffé] assibus die 13 mensis maii 1584 f. d."
Jurisconsultes	Leges salica pithoei	J 8° 189	Contre-plat supérieur : « CdT » Page de titre : « Monasterii de Cultura »
Jurisconsultes	Loiseau des seigneuries	J 8° 93	Contreplat supérieur : « CdT » ; page de garde supérieure : « Bertier Porterius » [?]; "[mot illisible] CdT » ; page de titre : ex-libris ms biffé illisible ; "Monasterii Sti Petri de Cultura 1683"
Divers auteurs humanistes	<i>Athenaei dipnosophistarum sive coenae sapientum libri XV</i>	H 8 10058	Contreplat supérieur : « ex libris CdT 1657 » ; page de titre : "Thomas D. M." et cachet du Séminaire du Mans
Divers auteurs humanistes	Symphorien Champnier, <i>De monarchia ac triplici imperio</i> , 1537.	H 4 763	Contreplat supérieur : « ex libris CdT 1658 »